

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>13810</b>	De <b>M. Martial Saddier</b> ( Les Républicains - Haute-Savoie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> >retraites : régime général	<b>Tête d'analyse</b> >Fin de l'indexation des pensions de retraite	<b>Analyse</b> > Fin de l'indexation des pensions de retraite sur l'inflation.
Question publiée au JO le : <b>30/10/2018</b>		

### Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les inquiétudes formulées par les retraités suite à l'annonce de la décision du Gouvernement de ne plus indexer les pensions de retraite sur l'inflation à partir de l'année 2019. Alors que depuis 40 ans, les pensions de retraite étaient indexées sur l'inflation et que cette dernière pourrait s'élever à 2 %, le Gouvernement vient d'annoncer que les pensions de retraite ne seraient revalorisées que de 0,3 % en 2019 et en 2020. C'est un nouveau coup dur porté aux retraités qui ont déjà été touchés par la hausse de la CSG de 1,7 %. Leur perte de pouvoir d'achat pourrait ainsi s'élever à 3 milliards d'euros en 2019. Il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement envisage, afin de rassurer les retraités.